

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 mars 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1405)

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE JOUR DE L'INDÉPENDANCE DE LA GRÈCE

HOMMAGE AUX CANADIENS D'ORIGINE GRECQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion très importante pour la communauté grecque du Canada et je demande qu'elle soit adoptée à l'unanimité.

Reconnaissant l'apport éminent des Canadiens d'origine grecque à la trame sociale, spirituelle et économique de notre société et le fait qu'ils ont participé de façon appréciable à la réalisation de la mosaïque de notre culture canadienne, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre souligne cet apport en reconnaissant officiellement l'importance de la date du 25 mars, où est célébré le 160^e anniversaire de la libération et de l'indépendance de la Grèce, berceau de la démocratie.

Mme le Président: Je suis persuadée que la Chambre voudra manifester son appréciation en l'occurrence.

Des voix: Bravo!

* * *

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

LE RETRAIT PARTIEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Aujourd'hui, 25 mars, est le jour triste du départ de la centième plate-forme de forage canadienne. Chacun de ces cent départs a fait des douzaines de chômeurs et a eu sur l'économie des retombées quatre fois plus néfastes au moins. Seuls le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le gouvernement, qui n'a vraiment aucune idée des besoins réels du Canada, pouvaient promouvoir une politique énergétique aussi mauvaise et réduire ainsi à néant toutes nos chances de parvenir à l'auto-suffisance énergétique. Je propose donc, avec l'appui du député de Érié (M. Fretz):

Que le gouvernement supprime immédiatement les aspects de sa politique énergétique qui ont provoqué le départ de ces cent plates-formes de forage canadiennes.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à débattre cette motion?

L'ENVIRONNEMENT

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS CONCERNANT LE TRAITÉ SUR LA PURETÉ DE L'AIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante.

Étant donné que le Canada et les États-Unis ont tous deux besoin immédiatement de limiter sinon de faire cesser les pluies acides, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le premier ministre exerce des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il n'atténue pas la rigueur de la loi américaine sur la pureté de l'air qu'il doit réexaminer prochainement, et que la Chambre ordonne au premier ministre d'utiliser tous les moyens dont dispose le gouvernement du Canada pour mettre en œuvre sans plus tarder le traité le plus rigoureux visant à contrôler le transport sur de longues distances des substances qui polluent l'air et qui constituent la plus grave menace pour l'Amérique du Nord à l'heure actuelle.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LA CONSTRUCTION DU TERMINUS CÉRÉALIER AU PORT DE PRINCE RUPERT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Madame le Président, j'aimerais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement en raison du fait que le projet de construction du terminus céréalier, au port de Prince Rupert, est encore suspendu et retardé du fait que le gouvernement fédéral a refusé d'honorer les articles fondamentaux du memorandum d'entente intervenu entre le gouvernement fédéral et le consortium du terminus céréalier de Prince Rupert, et en particulier le partage égal des coûts de préparation de l'emplacement, y compris la construction des caissons du nouvel élévateur. Je propose donc, appuyé par le député de Elgin (M. Wise):

Que le ministre des Transports enjoigne aux fonctionnaires de l'Office des ports nationaux d'honorer les articles du memorandum d'entente négocié de bonne foi et qu'il enjoigne en outre ses collaborateurs de mettre fin à l'impasse qui existe avec le consortium du terminus céréalier de Prince Rupert afin que l'on puisse lancer d'autres appels d'offre et que les travaux soient entrepris.